

Delphine MORESCHI-JOLY
Cheffe de division

Dossier suivi par :
Emanuel DUBOIS
03 23 26 30 18
dipred02@ac-amiens.fr

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Aisne

Laon, le 09 janvier 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des
services départementaux de
l'éducation nationale de l'Aisne

À

Mesdames les inspectrices de
l'éducation nationale et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale,

Mesdames les enseignantes et
Messieurs les enseignants du premier
degré,

Appel à candidatures – postes à profil et à exigences particulières - rentrée scolaire 2026

Références :

Lignes directrices de gestion académiques MOBILITE – CSAA du 25 février 2025

Annexes :

*Liste des postes
Fiche de candidature
Fiches de postes*

Dans le cadre d'un appel à candidature pour la rentrée scolaire 2026, vous trouverez ci-dessous les modalités de candidature et le calendrier de sélection des enseignants. Cet appel à candidature ne concerne que les enseignants titulaires.

La liste des postes à profils concernés et les fiches de poste sont annexées à la présente circulaire.

Conformément aux lignes directrices de gestion, le recrutement, pour les postes à exigence particulière, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue et **le départage des candidats retenus se fait au barème**. Cependant, l'affectation sur certains de ces postes n'est prononcée qu'après consultation d'une commission d'entretien, si nécessaire. Les postes à exigence particulière proposés dans cet appel à candidature relèvent de la tenue d'une commission.

L'affectation sur poste à profil s'effectue par une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. La sélection des candidats s'effectue **hors barème**.

A- Comment candidater

Les enseignants souhaitant postuler sont invités à transmettre leur dossier à leur IEN de

circonscription.

Ce dossier doit être composé de :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- La fiche de candidature (cf annexe)

B- Etapes du recrutement

1. Candidature

L'enseignant est invité à transmettre son dossier de candidature à l'IEN de circonscription qui transmet le dossier à la DIPRED avec un avis circonstancié.

2. Entretien avec le jury

Les entretiens sont organisés aux dates suivantes :

- Mercredi 4 février 2026 ;
- Mercredi 11 février 2026.

3. Résultats

3.1. Pour les postes à profil

Les candidats retenus sur les postes à profil seront affectés à titre définitif sur le poste à la rentrée scolaire 2026 et seront destinataires d'un arrêté. Leur poste actuel sera libéré et proposé au mouvement.

3.2. Pour les postes à exigences particulières

Les candidats sur les postes à exigences particulières devront participer au mouvement et seront départagés au barème, en tenant compte de l'avis de la commission.

C- Calendrier des étapes de recrutement

Vendredi 9 janvier 2026	Diffusion de la circulaire
Du vendredi 9 janvier au Jeudi 22 janvier 2026	Transmission des candidatures à l'IEN
Jeudi 22 janvier 2026	Date limite d'envoi du dossier de candidature à la DIPRED par les circonscriptions
Mercredi 4 février 2026 Mercredi 11 février 2026	Commission de sélection des candidats
Mardi 6 mars 2026	Notifications des arrêtés postes à profil

Signé
Alain AUBERT

LISTE DES POSTES PROPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

I. Postes à exigences particulières

Ces postes à exigence particulière nécessitent la détention du CAFIPEMF et sont soumis à l'avis d'une commission de recrutement. A l'issue de la commission, les enseignants recevront un courrier leur indiquant l'avis de la commission : en cas d'avis favorable, ils participeront au mouvement, et le départage sera fait au barème.

POSTES DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Postes de conseiller pédagogique de circonscription (15 postes)

CHATEAU THIERRY	0022106D	IEN CHATEAU-THIERRY
CHAUNY	0020207P	IEN CHAUNY
GUISE	0020211U	IEN GUISE
HIRSON	0020213W	IEN HIRSON
LAON	0022140R	IEN LAON
LAON	0021769M	IEN LAON ASH – 3 postes
LAON	0022136L	IEN LAONNOIS – 3 postes
SOISSONS	0021771P	IEN SOISSONNAIS
ST QUENTIN	0020210T	IEN SAINT-QUENTIN NORD – 2 postes
TERGNIER	0022063G	IEN TERGNIER

II. Postes à profil

POSTES DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

Poste de conseiller pédagogique départemental (3 postes)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

POSTES DE DIRECTION

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Poste de directeur d'école de 12 classes et plus et REP/ REP+ (2 postes)

CHATEAU THIERRY	Circonscription de Château-Thierry	0021809F	E.E.PU BOIS BLANCHARD	REP
LA FERRE	Circonscription de Tergnier	0020456K	E.P.PU CENTRE - JEAN MOULIN - JEAN MERMOZ	REP

POSTES CLASSES

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Poste d'enseignant langue immersion (4 postes)

Allemand				
HIRSON	Circonscription d'Hirson	0021123K	E.M.PU CHARLES CLEMENT - CHAMP ROLAND	
HIRSON	Circonscription d'Hirson	0021123K	E.M.PU CHARLES CLEMENT - CHAMP ROLAND	

Anglais				
LAON	Circonscription de Laon	0020993U	E.P.PU GILBERT LOBJOIS	
ST QUENTIN	Circonscription de Saint-Quentin Nord	0021704S	E.P.PU FERDINAND BUISSON	

Poste d'enseignant du dispositif « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » (2 postes)

ST QUENTIN	Circonscription de Saint-Quentin	0020881X	E.P.PU ROBERT SCHUMAN	
BOHAIN EN VERMANDOIS	Circonscription de Guise	0020131G	E.M.PU ALAVOINE	

Poste d'enseignant en école franco-qubécoise (8 postes)

SOISSONS	Circonscription de Soissons	0022066K	E.P.A. CENTRE – 3 postes	
VILLERS COTTERETS	Circonscription de Villers-Cotterêts	0021328H	E.E.PU LEO LAGRANGE	
ST QUENTIN	Circonscription de Saint-Quentin	0020834W	E.P.A. EUGENE CORRETTE – 4 postes	

POSTES DE COORDINATION ET PILOTAGE

Poste de coordonnateur REP (1 poste à hauteur de 50%)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

FERRE EN TARDENOIS	Circonscription de Villers-Cotterêts	0020459N	E.E.PU JULES FERRY	
--------------------	--------------------------------------	----------	--------------------	--

Poste à la ligue de l'enseignement du premier degré (1 poste 50%)

Les compléments d'information peuvent être demandés auprès de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale – adjoint de Monsieur le Directeur Académique pour le premier degré – Monsieur Frédéric VAAS (03.23.26.22.03) ou de Madame Christelle LACOUT, conseillère pédagogique départementale – adjointe (03.23.26.20.80)

FICHE DE CANDIDATURE A UN ENTRETIEN POUR POSTE A PROFIL

**A renvoyer à l'inspecteur(rice) de l'éducation nationale ou au chef d'établissement
dès que possible**

Nature du poste sollicité.....

Poste demandé :

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Adresse mail :@.....

Ecole ou établissement :

Nature et spécialité du poste occupé :

IEN :

Avez-vous déjà participé aux entretiens sur postes spécifiques ? oui ☐ non ☐

Si oui, précisez l'année : et le type de poste :

.....

Date :

Signature :

Visa de l'inspecteur (trice) de l'éducation nationale ou du chef d'établissement :

☐ Favorable

☐ Défavorable (motif)

Avis de l'IEN

.....
.....
.....
.....

Le : Nom :

Signature :

**Fiche à renvoyer, dès réception, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à la
DSDEN de l'Aisne – DIPRED : par courriel dipred1-02@ac-amiens.fr**

AU PLUS TARD LE 22/01/2026

Fiche de poste

Conseiller(e) pédagogique de circonscription

Texte(s) de référence

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis : Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF

Profil du poste

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe met en œuvre le projet de circonscription défini par l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1^{er} degré, il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.

Il a pour mission le suivi et l'accompagnement des enseignants de la circonscription, prioritairement ceux qui entrent dans le métier, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.

Missions

Au sein de l'équipe de circonscription

- Il contribue à la diffusion et à la valorisation des réussites pédagogiques des équipes d'école.
- Il participe activement à la formation des enseignants.
- Il peut seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.
- Il peut être amené à représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

Dans les écoles, auprès des enseignants du cycle 1 au cycle 3

- Il assiste et accompagne les équipes enseignantes, dans la mise en œuvre de la politique scolaire académique et départementale. Il répond à toute demande d'aide et de conseil.
- Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du projet d'école et des projets de classe.
- Il soutient la mise en œuvre de démarches pédagogiques innovantes et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.
- Il accompagne les actions des intervenants extérieurs (qualification, agrément).
- Il apporte son expertise aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF et le CAPASH.

Dans le département

En accord avec le directeur académique des services de l'éducation nationale, il peut être amené à accomplir des missions départementales :

- participer à la formation des professeurs des écoles stagiaires ;
- conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- apporter sa contribution au fonctionnement général du système éducatif (conception de sujets, jurys d'examens et de concours, réflexion départementale ...).

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Circonscriptions du premier degré, département de l'Aisne

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale

POSTE : CHATEAU-THIERRY BOIS BLANCHARD ELEMENTAIRE

Les candidats présentant une expérience sur poste équivalent seront privilégiés

Profil du poste

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique et de circonscription, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il collabore au sein d'équipes pluri catégorielles 1er et 2nd degrés en animant ou participant à des réunions, des groupes de travail, de partenariats, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ainsi que le projet de circonscription. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention toute particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il participe aux réunions du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription. Il anime le groupe de travail des directrices et directeurs d'école de la circonscription sous l'autorité directe de l'IEN. Il participe aux travaux de l'équipe de circonscription et notamment dans le cadre du déploiement du plan de formation continue de circonscription. Il peut également être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Missions
Pilotage pédagogique et administratif de l'école :

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école (CP dédoublés, ENT, orchestre à l'école...) ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ;
- mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

Contribution au pilotage pédagogique du réseau d'éducation prioritaire (REP) :

- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein du REP ;
- participer aux travaux du conseil école-collège en lien avec le principal du collège et le coordonnateur REP ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives (langues vivantes, numérique éducatif, parcours PEAC, parcours citoyen, classe orchestre...) en lien avec l'IEN, le principal du collège et le coordonnateur REP.

Contribution aux travaux de l'équipe de circonscription :

- contribuer à l'animation du groupe des directrices et directeurs d'école de la circonscription en lien direct avec l'inspecteur de circonscription ;
- animer le forum *M@gistère* des directrices et directeurs d'école de la circonscription ;
- participer activement à la formation continue des directrices et directeurs d'école dans le cadre du plan de formation continue de circonscription (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) ;
- seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

Connaissances et compétences mobilisables

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer des instances de concertation et de régulation en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- disposer de bonnes connaissances du système éducatif ;
- maîtriser les outils bureautiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion des dossiers suivis ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires ;
- faire preuve de discrétion professionnelle dans le cadre des dossiers suivis au sein de l'équipe de circonscription.

Implantation du poste

Ecole élémentaire du Bois-Blanchard de Château-Thierry (REP et quartier politique de la ville).

Pré-requis

- être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles ;
- posséder une expérience solide de direction d'école.

Critères d'évaluation des compétences du candidat, de la candidate

1. Connaissance du système éducatif :

- connaissance du système éducatif en général et du premier degré en particulier ;
- connaissance de l'éducation prioritaire (enjeux, finalités, évolutions) ;
- connaissance de l'ASH (rôle du directeur dans le suivi du parcours des élèves porteurs de handicap, la connaissance des procédures d'orientation, les relations avec les structures adaptées) ;
- connaissance des orientations actuelles de la politique éducative ;
- connaissance de la politique de la ville ;
- connaissance de l'environnement culturel, associatif et institutionnel.

2. Pilotage pédagogique :

- connaissance de l'organisation des enseignements ;
- connaissance des programmes, du socle commun ;
- capacité à animer et à fédérer une équipe ;
- capacité à organiser un travail en réseau.

3. Pilotage administratif :

- capacité à organiser le travail, à anticiper, à programmer ;
- maîtrise des outils bureautiques et numériques ;
- capacité à élaborer des outils de pilotage.

4. Domaine relationnel et posture professionnelle :

- capacités à travailler en équipe ;
- capacités d'adaptation ;
- qualité d'expression écrite et orale ;
- aptitude à la communication professionnelle ;
- capacités d'écoute ;
- capacité à fédérer ;
- sens de la représentation du système éducatif ;
- sens des responsabilités et de l'initiative.

Poste de direction d'école de 12 classes et plus

Les candidats présentant une expérience sur poste équivalent seront privilégiés

Profil du poste

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique et de circonscription, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il collabore au sein d'équipes pluri catégorielles 1er et 2nd degrés en animant ou participants à des réunions, des groupes de travail, de partenariats, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ainsi que le projet de circonscription. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention toute particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il participe aux réunions du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription. Il anime le groupe de travail des directrices et directeurs d'école de la circonscription sous l'autorité directe de l'IEN. Il participe aux travaux de l'équipe de circonscription et notamment dans le cadre du déploiement du plan de formation continue de circonscription. Il peut également être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Missions

Pilotage pédagogique et administratif de l'école :

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école (CP dédoublés, ENT, orchestre à l'école...) ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ;
- mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours ainsi qu'à la mise en place des inclusions /inclusions inversées (UEM), en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

Contribution aux travaux de l'équipe de circonscription :

- contribuer à l'animation du groupe des directrices et directeurs d'école de la circonscription en lien direct avec l'inspecteur de circonscription ;
- animer le forum *M@gistère* des directrices et directeurs d'école de la circonscription ;
- participer activement à la formation continue des directrices et directeurs d'école dans le cadre du plan de formation continue de circonscription (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) ;
- seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

Connaissances et compétences mobilisables

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer des instances de concertation et de régulation en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- disposer de bonnes connaissances du système éducatif ;
- maîtriser les outils bureautiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion des dossiers suivis ;

- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires ;
- faire preuve de discrétion professionnelle dans le cadre des dossiers suivis au sein de l'équipe de circonscription.

Implantation du poste

Ecole du centre centre – Jean Moulin – Jean Mermoz de LA FERE

Pré-requis

- être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles ;
- posséder une expérience solide de direction d'école.

Critères d'évaluation des compétences du candidat, de la candidate

1. Connaissance du système éducatif :

- connaissance du système éducatif en général et du premier degré en particulier ;
- connaissance de l'éducation prioritaire (enjeux, finalités, évolutions) ;
- connaissance de l'ASH (rôle du directeur dans le suivi du parcours des élèves porteurs de handicap, la connaissance des procédures d'orientation, les relations avec les structures adaptées) ;
- connaissance des orientations actuelles de la politique éducative ;
- connaissance de la politique de la ville ;
- connaissance de l'environnement culturel, associatif et institutionnel.

2. Pilotage pédagogique :

- connaissance de l'organisation des enseignements ;
- connaissance des programmes, du socle commun ;
- connaissance du référentiel de l'Education prioritaire
- capacité à animer et à fédérer une équipe ;
- capacité à organiser un travail en réseau.

3. Pilotage administratif :

- capacité à organiser le travail, à anticiper, à programmer ;
- maîtrise des outils bureautiques et numériques ;
- capacité à élaborer des outils de pilotage.

4. Domaine relationnel et posture professionnelle :

- capacités à travailler en équipe ;
- capacités d'adaptation ;
- capacité à anticiper toute situation ;
- qualité d'expression écrite et orale ;
- aptitude à la communication professionnelle ;
- capacités d'écoute ;
- capacité à fédérer ;
- sens de la représentation du système éducatif ;
- sens des responsabilités et de l'initiative.

Enseignant du dispositif « Elysée 2020 : réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues »
Texte(s) de référence - Charte de qualité franco-allemande pour les écoles maternelles bilingues ; - Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL ; - Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer - Guide pour les utilisateurs Titres et diplômes requis - Professeur des écoles ayant suivi un cursus universitaire en langue vivante étrangère ; - Maîtrise orale de la langue allemande selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (niveau B2).
Profil du poste
Objectifs du dispositif Ce dispositif repose sur l'affectation d'enseignants dans une école ayant rejoint le réseau des écoles maternelles bilingues en français et allemand. Il vise à favoriser l'apprentissage de la langue allemande dès l'école maternelle, par un usage régulier et adapté à l'âge des enfants. Missions L'enseignant d'une classe maternelle bilingue exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription et par la commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général. Le projet fait partie intégrante du projet d'école. Connaissances requises - Maîtrise orale de la langue allemande ; - Connaissance de la culture allemande ; - Connaissance des principes de base de l'acquisition d'une langue étrangère par de jeunes enfants ; - Maîtrise des outils numériques. Compétences attendues - Capacité à mener l'apprentissage d'une langue étrangère par une méthode immersive ; - Capacité à ajuster sa pratique professionnelle à de jeunes enfants ; - Capacité à rechercher et établir une communication avec des locuteurs natifs ; - Capacité à utiliser les nouvelles technologies de communication.
Implantation du poste
Ecole maternelle Charles Clément – Champ Roland à Hirson (deux sites géographiques) - circonscription d'Hirson.

Enseignant du dispositif « Ecoles d'immersion en langue anglaise »

Texte(s) de référence

- Cadre européen commun de référence pour les langues CECRL ;

Titres et diplômes requis

- Professeur des écoles ayant suivi un cursus universitaire en langue vivante étrangère
- Maîtrise de la langue anglaise selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (niveau C1)

Profil du poste

Objectifs du dispositif

Ce dispositif repose sur l'affectation d'enseignants dans une école expérimentant des enseignements en immersion en langue anglaise.

Il vise à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise en programmant des enseignements dans la langue cible, en sus des 54 heures annuelles pratiquées dans le cadre de l'ELVE.

Missions

L'enseignant exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Le projet fait partie intégrante du projet d'école.

Connaissances requises

- Maîtrise orale / écrite de la langue anglaise ;
- Connaissance de la culture anglophone ;
- Connaissance des principes de base de l'acquisition d'une langue étrangère ;
- Maîtrise des outils numériques.

Compétences attendues

- Capacité à contribuer au développement des enseignements en langue anglaise au service des autres disciplines
- Capacité à mener l'apprentissage d'une langue étrangère par une méthode immersive ;
- Capacité à rechercher et établir une communication avec des locuteurs natifs ;
- Capacité à utiliser les nouvelles technologies de communication.

Implantation des postes

Ecole Gilbert Lobjois de Laon
 Ecole Ferdinand Buisson de Saint-Quentin

Fiche de poste

Enseignant dans une classe accueillant des enfants de moins de trois ans dans une école du dispositif « Scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Texte(s) de référence

- Circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012, relative à l'accueil en école maternelle, parue au BOEN n°3 du 15 janvier 2013 ;
- Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'école de la République* ;
- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, paru au BOEN n°30 du 25 juillet 2013.

Titres et diplômes requis

- Professeur des écoles titulaire

Profil du poste

Objectifs du dispositif

Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un enseignant sur une classe spécifique d'enfants de moins de trois ans.

Il vise à favoriser la réussite scolaire dans des classes situées en réseau d'éducation prioritaire ou en zone de revitalisation rurale.

Missions

L'enseignant de la classe accueillant des enfants de moins de trois ans est un enseignant qui exerce ses missions au sein de l'équipe d'école. Son action s'inscrit dans le cadre du projet rédigé par l'équipe pédagogique, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Le projet fait partie intégrante du projet d'école.

Connaissances requises

- Connaissance du développement de l'enfant ;
- Connaissance de l'état de la recherche dans le domaine des neurosciences ;
- Appropriation du programme 2015 de l'école maternelle et connaissance des documents-ressources correspondant à la scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Compétences attendues

- Capacité à ajuster sa pratique professionnelle aux besoins spécifiques des très jeunes enfants ;
- Capacité à établir et enrichir une communication de qualité avec les familles ;
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école et notamment le réseau *Petite enfance* local.

Implantation des postes

- Ecole maternelle Alavoine – Bohain-en-Vermandois
- Ecole primaire Robert Schuman – Saint-Quentin

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

Mode de nomination

Commission départementale

Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- Ecole primaire d'application du centre de Soissons

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise Léo Lagrange de Villers-Cotterêts, sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- École LEO LAGRANGE de VILLERS-COTTERETS

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



Fiche de poste

Enseignant dans une école franco-qubécoise

Profil du poste

L'enseignant dans une école franco-qubécoise s'intégrera dans une équipe motivée et engagée dans le concept des écoles franco-qubécoises.

Cet enseignant exercera sur l'école franco qubécoise sous l'autorité conjointe de l'IEN de la circonscription et du A-DASEN.

Son action s'inscrit dans le cadre conceptuel défini par l'académie d'Amiens.

Cet enseignant fera partie de l'équipe école du lieu d'affectation.

Missions

Le cadre conceptuel des écoles franco-qubécoises est organisé en quatre pôles (pilotage, pédagogie, collaboration, numérique), caractérisés par diverses composantes. Chacun des pôles se concrétisera au moyen d'actions décidées et portées par les écoles, en fonction de leur réalité propre.

1. Pilotage : s'engager dans un pilotage efficace et coopératif

Ce pôle cible les acteurs scolaires et les éléments liés à la gestion du changement. Quatre composantes sont identifiées comme étant prioritaires, soit la vision de la mise en œuvre (valeurs, mission, objectifs), le leadership du directeur dans le pilotage de l'école, puis l'engagement et la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Le tout est caractérisé par une démarche collaborative favorisant l'atteinte des objectifs.

Éléments en réflexion :

- Mise en œuvre des Communautés d'Apprentissage Professionnelles ;
- Analyse des résultats des élèves afin d'améliorer leur réussite ;
- Mission, rôle, et statut de la direction d'école.

2. Pédagogie : favoriser les démarches efficaces

Ce pôle névralgique organisé en quatre composantes, touche à des éléments fondamentaux de l'école soutenus par des données probantes émanant de la recherche scientifique. Ainsi, il importe d'assurer un curriculum viable, cohérent et garanti, de privilégier des pratiques pédagogiques efficaces, puis de mettre en place une relation éducative bienveillante. À cet égard, les comportements positifs attendus sont connus et valorisés, tout comme le bien-être des élèves et du personnel.

Éléments en réflexion :

- Documentation et formation en lien avec les pratiques pédagogiques reconnues efficaces dans la recherche scientifique, notamment pour les élèves les plus fragiles ;
- Inspiration mutuelle au niveau des pratiques pédagogiques efficaces, en vigueur dans les écoles ciblées ;
- Formation sur le soutien aux comportements positifs.

3. Collaboration : favoriser le partage et les échanges

Le pôle de la collaboration mise sur un travail partenarial de l'ensemble des acteurs scolaires impliqués de même que sur des échanges, pour réussir la mise en œuvre des écoles franco-qubécoises. Le partage d'outils, de référentiels, de projets pédagogiques est privilégié, tout comme les expériences d'immersion et le développement professionnel. La création d'un réseau entre les écoles est encouragée, ce qui pourrait favoriser la pérennité du projet d'écoles franco-qubécoises.

Éléments en réflexion :

- Le jumelage des écoles ;
- Les modalités de collaboration ;
- L'identification des leviers (financiers et administratifs) favorisant la mobilité du personnel et des élèves.

4. Numérique : favoriser l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies

Ce pôle de l'innovation est caractérisé par deux composantes, soit les infrastructures numériques et les compétences à développer. Au niveau des infrastructures, le personnel et les élèves des écoles franco-qubécoises

doivent avoir à leur disposition du matériel et des outils numériques performants. De plus, une attention particulière est portée à la formation, à l'accompagnement, puis à l'innovation. Finalement, les initiatives déployées à l'intérieur de ce pôle sont susceptibles de bien préparer les élèves aux compétences du 21^e siècle.

Éléments en réflexion :

- Identification des compétences du 21^{ème} siècle à travailler ;
- Dotation numérique massive dans les écoles, en lien avec les défis du territoire ;
- Préfiguration de dispositifs de formation du personnel et des familles.

Compétences requises

- L'enseignant candidat se devra d'avoir curiosité pédagogique, ouverture intellectuelle et culturelle, souhait de travailler de manière collaborative.
- Exerçant au sein d'une école franco québécoise, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées ;
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables, notamment dans le cadre des visios en échanges entre pays.

Implantation du poste

- Ecole primaire d'application Eugène Corrette de Saint-Quentin

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.



Fiche de poste

02

Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire plus (REP)

Textes de référence

*De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire
Les principes de l'éducation prioritaire...*

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles ou professeur du 2nd degré.

Profil du poste

Le coordonnateur du réseau REP est un enseignant 1^{er} degré ou 2nd degré qui exerce ses missions sous en collaboration de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré et du principal de collège « tête de réseau ». Son action s'inscrit dans le cadre du projet de réseau REP s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire. Il prépare et met en œuvre les actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi des projets de réseau REP.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} et 2nd degrés.
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau REP en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et les actions envisagées. Il en suit la mise en œuvre et assure leur évaluation.
- Il collabore avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, les formateurs académiques dans la mise en œuvre des problématiques de formation retenue.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves du réseau REP.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il travaille en partenariat avec le coordinateur en charge de la cité éducative.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il participe aux concertations des enseignants, 1^{er} et 2nd degrés pour impulser des choix définis dans le réseau REP.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles ou du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.
- Il suit le dispositif 100% réussite avec l'équipe de circonscription.

Tâches administratives

- Il organise les concertations sous l'autorité des deux pilotes (IEN/Principal) et met en œuvre les contenus définis par le comité de pilotage du réseau REP.

- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP.
- Il prépare les réunions des comités de pilotage et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente le réseau dans les instances partenariales.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.
- Il développe les relations de travail entre les écoles du réseau, le collège et les partenaires (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il contribue à la mise en œuvre du dispositif des classes à effectif réduit en éducation prioritaire.

- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (Dispositif de réussite éducative) notamment dans l'axe 1, cohésion sociale.
- Il accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année scolaire à remettre aux deux pilotes du réseau (IEN/Principal).

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.